



Paris le 18 mars 2011

M. HENART Laurent
Député de Meurthe-et-Moselle
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Monsieur Le Député,

C'est avec une attention toute particulière que nous avons pris connaissance de votre interview accordée à la revue de l'infirmière du mois de mars, sur l'évolution future des professions paramédicales.

Si cette évolution s'inscrit logiquement dans la mise en place des accords de Bologne au travers du système LMD, elle prendra aussi un appui non négligeable sur la loi HPST et la coopération interprofessionnelle induite par son article 51.

C'est donc avec une déception malheureusement coutumière que nous avons pu lire vos propos « imaginatifs » sur un probable diplôme fourre-tout permettant dans le futur à des « praticiens de chirurgie de pouvoir pratiquer les métiers d'IBODE, d'IADE, de perfusionniste et de pouvoir ouvrir, refermer et suturer des patients » en même temps, ou plutôt, ne soyons pas dupes, en fonction des besoins de service.

Le terme galvaudé de « super infirmier », comme aiment à l'employer les médias, trouve effectivement ici ses lettres de noblesse.

Dans la réalité, il est particulièrement présomptueux qu'une seule et même personne puisse accomplir autant d'actes différents dans autant de disciplines différentes, en avoir les connaissances et l'expérience et obtenir une efficacité propre à assurer le maintien d'une sécurité exemplaire de tous les instants au patient.

Et ceci sans compter sur la dépréciation induite et le manque d'attractivité qui en découleraient pour les diplômés concernés (IADE, IBODE).

Mais peut-être que ces derniers seront effectivement remplacés par un diplôme englobant nos deux spécialisations, où ces « supers infirmiers » apprendront en deux ans et parfois moins (grâce à la VAE), trois ans et demi de cursus (IADE+IBODE)...?

La polyvalence forcée et le glissement de tâches officialisé à grande échelle semblent être le remède miracle universel pour venir à bout du déclin annoncé des populations paramédicales et médicales.

Vous conviendrez, Monsieur, qu'il est antinomique de faire un constat alarmant mais bien réel sur les courbes démographiques des professionnels de santé, tout en menant en parallèle une politique de réduction de masse de ces mêmes catégories socio-professionnelles.

Cela ne procure que plus d'effet à cette dite évolution des professions paramédicales. Mais il pourrait être néfaste et regrettable que cet effet d'annonce entraîne des effets hautement préjudiciables sur la qualité et la sécurité des soins que tout patient est en droit d'attendre.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Député, que nous sommes et restons les seuls infirmiers spécialisés à posséder une exclusivité aussi bien d'exercice que de compétences. Et ceci nous entendons bien le défendre et le conserver contre vents et marées. Plus qu'un sacro-saint privilège « d'aristocrate hospitalier », ceci est avant tout un gage de qualité et de sécurité pour tout patient devant subir une anesthésie, qu'elle soit locale, loco-régionale ou générale. Emettre l'idée de retirer aux IADE cette exclusivité d'exercice et de compétences, c'est accepter de revenir 25 ans en arrière en terme de morbidité et de mortalité. Même si l'anesthésie est une des spécialités médicales les plus sûres, elle l'est avant tout grâce au binôme exclusif MAR-IADE rompu à la gestion de patients de plus en plus âgés et présentant de plus en plus de pathologies graves associées.

Notre champ de compétences ne se borne pourtant pas aux seules limites du bloc opératoire. L'IADE représente une plus value indéniable dans la prise en charge d'urgences pré-hospitalières de par ses connaissances et son adaptabilité. Nous pouvons apporter dans ce cadre, qui reste à développer en coopération avec les responsables médicaux, des professionnels disponibles en « seulement » deux années. Cette proposition est concrète, rapidement et facilement disponible, si une réelle volonté politique s'y adjoint.

C'est pourquoi, Monsieur le Député, vous comprendrez aisément que vos propos, en plus d'être forts maladroits puissent prêter à confusion quant au devenir de notre formation et de notre diplôme d'état d'infirmiers anesthésistes.

Après un an de lutte, à essayer en vain d'obtenir une juste reconnaissance de nos compétences suite à l'unique protocole d'accord de février 2010, vous venez de nous conforter dans l'idée que la méfiance et la vigilance sont plus que jamais d'actualité.

Nous tenons à vous rassurer, la vigilance et la détermination des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat ne faibliront pas.

En souhaitant que votre emploi du temps puisse être compatible avec une réponse que nous espérons loin de la consensualité politicienne habituelle, nous vous prions, Monsieur le Député, de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anthony MATHOT
Président du SNIA

Copie à : Mme BERRA Nora
UNAIBODE
SNPHAR